Le Sénat

1ère. ANNÉE, No. 52. MANITOBA. JEUDI 18 JANVIER, 1872.

# LE MÉTIS

## DIEU ET MON DROIT.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situes dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " ...... 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

LE MÉTIS, JEUDI 18 JANVIER, 1872.

### Les debris de la ferme.

(De la *Gazette des Campagnes*.—P. de Québec.)

Il est important de ne rien perdre dans la ferme, et d'utiliser avec profit une grande quantite de debris qu'on laisse generalement de côte et qui fournissent cependant l'element d'une excellente alimentation pour les animaux.

Les balles de blé et d'avoine sont le plus souvent jetees au fumier, quoiqu'elles soient assez riches en matières nutritives; tous ceux d'ailleurs qui ont le bon esprit d'en faire usage obtiennent les meilleurs resultats. Mais comment faut-il s'y prendre pour utiliser cette nourriture?

Lorsque les habitants des campagnes procèdent à l'opération du vanage des grains, ils doivent mettre avec soin les balles à l'abri, dans un coin de la grange. Ces balles sont passées au crible avant d'en faire usage. On les debarrasse ainsi d'une poussière qui pourrait être nuisible à la santé des animaux; on coupe ensuite des racines quelconques, on fait un melange qu'on laisse en tas pendant huit heures, afin qu'il se produise une fermentation vineuse toujours fort goûtee par les bêtes. Ces melanges conviennent parfaitement aux bœufs, aux vaches et particulièrement aux moutons; nous avons vu des troupeaux très-bien entretenus de cette façon, et par consequent les habitants des campagnes auraient bien tort de ne pas en tirer parti.

Les balles peuvent être avantageusement melangés avec des tourteaux broyes, du son mouillé, etc.

Les tiges de blé-d'Inde ne doivent pas non plus être laissees de côte; on les broie ou bien on les coupe avec le coupe-racines; on les melange aussi avec des balles, de la paille, du foin hache, du son, des tourteaux, on fait fermenter pendant trente-six ou quarante-huit heures, et on constitue ainsi une excellente nourriture pour le betail. On peut encore utiliser dans ces melanges la paille de blé noir, les feuilles d'arbres divers, lorsque le moment est tout à fait favorable pour ramasser ces dernières.

Dans les années de disette de fourrages, tout particulièrement, le cultivateur ne doit rien laisser perdre afin que les animaux donnent quelques produits et se trouvent au printemps dans des conditions satisfaisantes.

### Les meilleures especes de betteraves.

Nous lisons ce qui suit dans l'excellente *Gazette des Campagnes*, du Bas-Canada:

Un grand nombre de personnes se sont livrees à de longues et penibles recherches dans le but de determiner quelles sont les espèces de betteraves à preferer pour la culture en grand, sous le rapport surtout de la richesse saccharine et nutritive des aliments qu'elles fournissent. Nous croyons donc être utile à ces personnes en leur communiquant les quelques resultats acquis par de nombreuses experiences.

La culture de la betterave est presque restreinte à quatre varietes; les *globe-jaune*, *globe-rouge*, *longue-rouge* et *longue-jaune*, entre lesquelles on ne peut pas determiner de différences importantes quant au rendement ou au poids, et dont néanmoins les proprietes particulières offrent des ecarts considerables. Les espèces longues offrent un inconvénient assez grave; c'est la difficulte de la culture. Quant aux especes jaunes, nous avons cru nous convaincre qu'elles sont tendres, mais peu nutritives, tandis que les rouges sont les plus juteuse et les plus dures, et ce sont celles-là que les animaux consomment avec le plus d'avidite.

Du reste, c'est un fait bien établi que, les racines de quelque espèce qu'elles soient, une coloration très-vive est l'indice certain d'une proportion importante de matière nutritive

Quant aux propriétés des betteraves relativement à l'alimentation des animaux de la ferme, il est à remarquer que si on leur fait consommer des bettraves globe-jaune, réduites en pulpe et melangées avec de la paille, ces animaux profitent admirablement; mais si au globe-jaune on substitue les longue-rouge, ils consomment une plus grande quantite de paille, et profiteront encore mieux que par le premier mode d'alimentation. De plus, ce n'est que pressés par la faim qu'ils reviendront au globe-jaune et à l'instant même où on leur offrira de nouveau les longue-rouge, on les verra les devorer avec avidite.

Il y a une telle différence entre ces deux varietes, quant aux qualités de jus qu'elles contiennent que si elle sont reduites en pulpes et renfermees dans des corbeilles, les globe-jaune resteront presque sèches, tandis que le jus s'echappera des corbeilles contenant les globe-rouge.

Nous ne parlerons pas ici de la bettrave globe-rouge, parceque nous n'avons pas eu l'occasion de faire d'observations personnelles sur cette verieté. Mais il y a tout lieu de supposer qu'elle doit aussi l'emporter sur les espèces jaunes par la quantité de matières nutritives qu'elle contient

Nous devons encore faire observer que les longue-jaune ont l'inconvénient de produire beaucoup de feuilles, en sorte que tout en retirant beaucoup du sol, elles produisent peu de matière nutritive, ce qui fait qu'on les cultive peu.

### Encore l'affaire Riel-Scott.

Nous lisons dans le *Courrier de St. Hyacinthe*, Bas-Canada, l'encourageant article que voici:

Nous ne voulons point entrenir nos lecteurs bien longuement de cette question. Tout le monde sait à peu près à quoi s'en tenir à ce sujet.

Nous ne pouvons nous empêcher cependant d'elever la voix chaque fois que nous entendons les cris de fanatisme que pousse periodiquement une portion assez considerable d'individus guides plutôt par les prejuges que par le patriotisme.

Il y a longtemps que toute cette affaire ferait partie de l'histoire ancienne si celui qui a condamne Scott etait le fameux colonel Wolseley, et si Riel lui-même avait sa victime: en d'autres termes, si le supplicie eut ete canadien français, et le juge, d'origine anglaise.

Nous ne voulons exciter aucun prejuge de nationalite ni de religion; dans l'etat de societe où nous vivons, l'harmonie la plus complète doit regner entre tous les citoyens, quelleque soit leur origine. Et les Canadiens français ont prouve cent fois plutôt qu'une, leur liberalite vis à vis leurs concitoyens de nationalite etrangère.

Mais, nous ne pouvons souffrir que des hommes publics comme MM. Blake, McKenzie et Brown, qu'une presse comme celle qui reçoit son mot d'ordre du *Globe*, se permettent des choses que nous ne voulons pas faire.

Que vient-on de faire à Ontario, M. Blake a ramene devant les chambres cette question de Riel, aussi mal à propos qu'inconstitutionnellement; car après tout, la legislature d'Ontario n'a rien, absolument rien à faire avec cela. Et pourquoi M. Blake est-il toujours à cheval sur cette pièce, si la legislature de sa province ne peut en aucune manière decider du sort de Riel?

C'est que l'on veut soumettre la province de Manitoba au même regime que le Bas-Canada, alors que George Brown n'avait pas de termes assez forts pour exciter chez ses partisans la haine et le mepris de la race qui l'habite: c'est l'echo de toutes ces fureurs d'autrefois que l'on entend aujourd'hui; on voudrait humilier toute une nationalite par la condamnation d'un de ses membres; on voudrait lui arracher son influence; qui sait même, l'on veut peut-être la harrasser de telle façon qu'à la fin sa colère deborde, et la porte à des excès dont on serait bien aise de se servir pour se justifier dans la suite de s'être laissé aller à une si grande intempérance de langage!

Eh bien! il faut que cela finisse! Il y a environ deux ans que c'est commencé; c'est assez longtemps avoir souffert les odieuses diatribes d'une presse indigne de sa mission.

Que la presse canadienne s'unisse pour enclouer ces batteries vomissant sans relâche des projectiles empoisonnées sur une nationalité qui a droit de vivre au sein de la Puissance comme toutes les autres races, et qui a droit aux mêmes privilèges.

Prêtons main-forte à nos ministres. Quand ceux-ci pourront montrer à leurs collegues la Province de Québec toute entière les soutenant dans la defense des metis français de Manitoba on ne pourra resister à leur influence, et le pacte intervenu entre le gouvernement canadien et les chefs du gouvernement provisoire de Manitoba, pourra alors recevoir sa complète execution.

Il parait que l'amnistie aux soi-disant rebelles, a ete une condition de la soumission de ceux-ci. Si tel est le cas, il faut que cette amnistie soit accordée, et que les metis, Riel comme les autres, qui en ont besoin pour rentrer en paix dans leurs foyers, puissent retourner servir leur patrie sans crainte d'être inquietés.'

Le gouvernement canadien doit s'aider pratiquement des conseils de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de St. Boniface dans le parfait accomplissement de l'œuvre qu'il a entreprise: la pacification entière du peuple de Manitoba.

On a cru nécessaire d'arracher un prélat à la plus sublime occupation, de le priver de la jouissance de prendre part aux deliberations de la plus auguste des assemblées pour lui confier une mission des plus difficiles; et ce prelat a pu faire rentrer dans la tranquillité un peuple qu'on ne pouvait soumettre autrement; eh bien! ce n'est pas trop reconnaitre d'aussi éminents services que d'écouter encore sa voix en faveur de ceux qui vivent sous sa houlette paternelle.

### Il faut savoir ceder.

Dans votre feuille du 21, j'ai lu un article sur les obligations du representant où celui qui l'a ecrit ne parait pas etre l'ami de l'axiome, "il faut savoir ceder"; aussi a-t-il l'air de se courroucer. Cela ne m'etonne pas parcequ'il existe encore des gens en arrière du progrès actuel, que la lenteur d'esprit a retenus dans le vieux système et les vieilles idees. Heureusement que de pareilles gens ne sont pas nombreux; le progrès poursuivra son superbe cours et ceux qui sont à sa tête crieront, s'il le faut, de toute la force de leurs poumons: "il faut savoir ceder." Oui, mon principe est qu'il faut ceder quand on veut couler des jours tant soit peu agreables quand on ne peut pas retenir une chose que la force veut vous ravir. Et quand à ceder il faut savoir le faire poliment, ne pas laisser sentir sa faiblesse, ne pas laisser apercevoir son regret et presque dire que c'est juste. Presque tous ceux qui obtiennent le vrais succès dans le monde mettent en pratique cet axiome que je considère comme un grand remède, comme un puissant adjudant pour se faire une position, et cette position une fois acquise ne devra presque son existence qu'à la science de ceder. Si nous ne cedons pas que deviendrons-nous? Il faut ceder quand il y a du danger; il faut ceder pour avoir la paix dans la province, la tranquilite dans nos demeures, le plaisir dans notre vie privée, une place que d'autres occuperaient plus mal que nous au detriment du bonheur des habitants, autrement où en serait le monde? Comment font les grands, les puissants? ils cèdent pour la plupart à tout ce qui peut les empêcher d'arriver au but qu'ils se proposent. N'est-ce pas beau, honnête d'être d'accord avec tout le monde? A quoi bon se faire de la peine les uns aux autres? Si le bien demande qu'en plein midi je voie la lune, est-ce bien cher de dire: que la lune que je vois en ce moment présent est agréable. Si en plein minuit quelqu'un éprouve du contentement que je voie comme il semble voir lui-même le soleil sur nos têtes, je lui procurerai ce plaisir et dirai: le soleil est splendide comme il réchauffe! En cédant on se fait des amis, on passe pour avoir de l'esprit et on ne cherche pas à nous supplanter. Un entêté qui ne cède pas, n'a pas l'estime et passe pour n'avoir pas d'esprit. Voyez ce père de famille qui compte jusqu'à douze le nombre de ses enfants: combien il est heureux de les voir tous bien portants, tous contents, tous avancés dans le progrès! Le plus jeune comme le plus âge paraissent des hommes faits, ils savent se passer du commandement, de plus ils savent déjà tous commander: ce sont douze petits princes qui grandissent, ayant tous une politique différente. D'où vient un progrès si précoce? De la science du père qui a su céder. Ne retournons pas en arrière; nous sommes en progrès, il faut le suivre et même lui donner des impulsions. Céder c'est le siècle du progrès et le progrès du siècle. Savoir ceder est une science qui s'acquiert par l'etude, par le travail passif, par la reflexion, par la persuasion de la nécessite où on est de céder pour ne pas se créer des difficultes nuisibles. C'est la science de la politique. Le vrai politique met toute son attention pour connaitre le moment opportun pour lui de lâcher la vapeur de sa volonte, au point, des fois, de l'affaiblir considerablement et même de la detruire. Il n'y a pas de personnes au monde qui aient si peu de volunté qu'un politique qui veut se gagner une place ou qui la veut garder s'il l'a dejà. Il se fait presque esclave, il cedera à tout ce qui peut lui faire perdre de l'argent plutôt que de s'exposer à cet embarras. Qu'on ne blame pas l'axiome, il faut savoir céder, parceque sa pratique exige des sacrifices bien grands qui devraient être estimes à leur juste valeur. Il faut être grand pour sacrifier sa volonté, et c'est cette grandeur d'âme trop méconnue, pour laquelle même on nous méprise, qui devrait nous attirer le respect. Pourquoi vouloir faire la guerre à des personnes qui font presque continuellement des sacrifices qui, en cedant n'importe quoi, cédent pour le bien, pour la tranquillité du pays, pour qu'il y ait accord dans la chambre. Et qu'on n'aille pas s'imaginer que nous sommes representants uniquement pour nous battre, pour chicanner, pour perdre la bonne homeur qui est la plus précieuse qualité d'un gentilhomme. Nous savons vivre, nous connaissons ce qui convient et nous sommes persuades que si nous voulons boire de l'eau limpide, il ne faut pas la brouiller. Au lieu d'écrire des niaiseries qui ne sont bonnes qu'à faire naître la mefiance des gens sous le titre d'obligations du représentant, il serait mieux pour celui qui se signe *justice* de s'occuper de ses obligations et ne pas troubler les gens des comtés.

JUSTIN.

### Temoignage d'un protestant.

M. T. Buchanan Read, le poète artiste, vient de presenter au correspondant romain du *Boston pilot* un poème rempli de sympathies catholiques et accompagne d'une lettre remarquable dont nous detachons le passage ci-dessous:

"Quoique je ne suis pas comme vous membre de l'église catholique, je respecte votre religion et j'affectionne son chef, le Pape. J'ai vecu sous son gouvernement pendant nombre d'annees, et je n'ai jamais eu à m'en plaindre en rien. Il y en a peu d'autres dont on pourra en dire autant.

UN LAPSUS LINGUAE.—Dimanche, un vénérable cure d'une paroisse non loin de Québec a commis un *lapsus linguæ* assez amusant, en expliquant au prône pourquoi les Quatre-Temps ont ete institués, dit il, pour demander pardon à Dieu des crimes commis pendant la dernière *session*, au lieu de saison. Le respect dû au saint lieu n'a pu réprimer quelques sourires, mais après la messe on s'est amplement dedommagé.

Il nous a ete donné de voir hier les nouveaux diplômes accordes par la Chambre des Arts et Métiers, sur les prix de la dernière exposition Provinciale. Pour la première fois depuis sa fondation, il y a du français dans ces diplômes.

Ce que nous avons vu était décerné à M. Jules Marion, le graveur de la *Semaine Agricole*, de l'*Album de la Minerve* et attaché permanemment à l'etablissement de la *Minerve*. Ce monsieur a remporte le premier prix pour la meilleure collection de gravures.

—*Minerve* de Montréal le 21 déc.

# ST. BONIFACE.

## JEUDI 18 JANVIER, 1872.

### Retour de S. G. Mgr. Tache.

Sa Grâce, Mgr. l'Archevêque est arrivée à St. Norbert mardi dernier à trois heures du matin. La bonne nouvelle s'en est répandue bientôt comme l'éclair, et à dix heures, plus de soixante voitures escortaient l'illustre prelat sur la route de St. Boniface.

Avant de quitter St. Norbert, Mgr. Tache avait bien voulu faire une visite à l'école des RR. SS. Laurent et Allard où les eleves lui avaient preparé une bien touchante réception. C'etaient d'heureuses premices.

Dans la voiture de Sa Grâce avaient pris place le venerable Messire Thibault, Grand-Vicaire, et l'hon. M. Dauphinais, representant l'Union St- Alexandre.

Mgr. L'Archevêque se rendit de suite à la cathedrale, magnifiquement decoré pour l'occasion et y donna le salut solennel du Très-Saint Sacrement accompagne du chant du *Te Deum*.

Apres le salut, auquel assistait une grande foule le President de l'Association de St. Jean-Baptiste s'avança vers les balustres et lut l'adresse suivante :

Monseigneur,

La societe St. Jean-Baptiste de Manitoba par son President ose vous offrir ses compliments respectueux de bienvenue et salue avec bonheur votre retour dans la Metropole de St. Boniface apres le long et penible voyage que vous venez d'entreprendre pour le bien de la Religion et des âmes confiées à vos soins devoués.

Ce n'est pas la premiere fois, Mgr., qu'eclatant les vives rejouissances de la population catholique de la R.R. en vous voyant revenir sain et sauf des courses lointaines et multipliees dont votre sollicitude apostolique semble avoir toujours ignore les fatigues et les dangers sans nombre ; mais, c'est la premiere fois qu'à nos sentiments de bonheur nous pouvons y mêler ceux d'un legitime orgueil à l'occasion de la haute dignite à laquelle vient de vous appeler le Pontife Suprême qui gouverne l'Eglise, l'Immortel Pie IX.

Et nous oserions en feliciter Votre Grâce si, comme chretiens, nous ne savions pas que les honneurs de la Religion sont pour celui qui les reçoit un accroissement de fardeau et une part plus lourde de responsabilite et de devoirs.

Cependant, nous nous sommes tous réjouis de cet evenement memorable dans l'histoire religieuse de ce pays, lorsque la glorieuse nouvelle nous en est parvenue, et ce sont ces sentiments dont nous renouvelons aujourd'hui publiquement l'expression et le temoignage.

Oui, nous nous sommes rejouis de ce que les distinctions de la Ste. Eglise Universelle soient venues chercher l'humble Prelat dont, plus que qui que ce soit, nous connaissons les heroïques vertus et les grandes qualités;

Nous nous sommes rejouis comme des enfants se rejouissent de voir un Pere Bien-Aimé devenir l'objet des honneurs illustres et du choix particulier du plus Grand et du plus Auguste des rois de la terre;

Nous nous sommes rejouis de votre joie, Mgr. parceque nos âmes de catholiques ont compris que la creation d'un Archidiocese dans nos lointaines contrees marquait une nouvelle ere de progres et de vitalité dans la Propagation de la Verite et de la Foi sur le Continent de l'Amerique du Nord;

Nous nous sommes rejouis et nous nous réjouissons encore parce que l'Eglise, dans les terribles epreuves qu'Elle traverse aujourd'hui, affirme par ce grand acte son eternelle jeunesse, sa divine origine et sa sollicitude extrême qui embrasse tous les pays et tous les temps.

Les Rois de la terre sentent leur règne finir du jour où leur tombe des mains le sceptre materiel ; il n'en pas ainsi du Regne de Celui à qui Jesus-Christ a donne un jour les clefs du domaine des âmes.

L'erreur avec toutes ses audaces et avec tous ses mensonges a beau depouiller violemment le Pontife-Roi de ce qui fait la force et la majeste des autres rois, l'Auguste tyrannise signe du fond de sa captivite des decrets qui agrandissent son Royaume, creent de nouvelles provinces, multiplient les Evêques, ces vrais Princes de la terre, et communiquent à toutes les parties de son vaste domaine un surcroit de courage et de vigueur extraordinaires.

Vous avez eu, Mgr. ce beau et rare privilège, vous qui avez souffert et vecu pour etendre le regne de la Ste. Eglise, d'avoir ete nomme Archevêque par le sublime captif du Vatican, par celui dont la vie n'a ete qu'un long et glorieux martyre pour la cause de la même Eglise, Catholique, Apostolique et Romaine. Comment ne serions-nous pas fiers d'un evenement qui porte avec lui tant de consolations salutaires pour le Pasteur, tant de magnifiques esperances pour le troupeau!

Nos rejouissances, Mgr. sont chretiennes et catholiques, elles temoignent de notre attachement profond à votre personne, autant que des liens indissolubles qui nous unissent à la Chaire de St. Pierre, à l'Enseignement infaillible du Vicaire de J.-C. dont vous êtes l'illustre representant parmi nous.

Qu'il nous soit donc permis, Mgr., d'elever la voix dans le temple même du Tout Puissant pour protester de ce double attachement de nos âmes, et glorifier Dieu d'un evenement qui est un triomphe de plus pour le Bien, la Verite et la Justice. Nous osons en même temps demander au Très-Haut qu'il daigne accorder à Votre Grâce la lumiere, les forces et la sante qui vous sont si necessaires pour l'accomplissement des hautes fonctions dont vous venez d'être revêtu et qui interessent si vivement la plus grand gloire de Dieu et le salut des âmes.

JOSEPH ROYAL,
Presidt.-Ass. St. J.-Bte. de M.

St. Boniface ce 16 janvier 1872.

Voici maintenant l'adresse de l'Union St. Alexandre qui fut remise sans être lue à Mgr. l'Archevêque.

A Sa Grâce Monseigneur Alexandre Tache
Archevêque de St. Boniface.

Monseigneur,

Nous sommes heureux de saluer dans votre personne notre premier Archevêque, d'autant plus heureux que vous nous avez aimés de bonne heure dans votre vie. Lorsqu'un riant avenir s'ouvrait devant vous et vous appelait, vous avez noblement detourné la tête, pour embrasser dans notre interet les travaux et les peines du missionnaire. Vous vous êtes sacrifie. Et voilà vingt-cinq ans que vous priez, que vous enseignez, que vous prêchez la verite sur notre sol aimé de la Rivière-Rouge et jusque bien loin dans les regions du Nord. Dieu s'est plu à doter vos actions d'une grande efficacité pour le bien. Vous l'aviez choisi : apres avoir lui-même ouvert les portes du Sacerdoce, notre premier evêque, en partant pour le ciel, vous confia son diocese. C'etait un talent qu'il vous mettait entre les mains, au nom de Dieu, pour que vous le fissiez valoir. Les choses precieuses dont il vous chargea, vous les avez mises à profit ; puis qu'aujourd'hui le maitre veut qu'une plus grande quantite de ses biens occupe les soins de votre sainte sollicitude. C'est ainsi, Monseigneur, que le *Pallium* dont vous êtes revêtu parle à notre foi. Des sentiments de respect purement humain ne nous amènent pas au devant de vous. Vous nous voyez ici au nom de la Religion, vous accompagnant jusqu'aux pieds des autels, pour y remercier Dieu de votre heureux retour ; pour vous en feliciter et nous en rejouir nous mêmes d'une manière tout-à-fait chretienne. Et nous prendrons occasion dans ce saint lieu d'admirer et de louer le Seigneur, en voyant de quelle façon il traite un jour et comme il élève quelquefois dès ici bas ceux qui savent tout abandonner pour lui.

Monseigneur, si Votre Grâce ne trouve dans ce concours qu'un nombre limite des fideles de son Archidiocese, s'il est impossible qu'ils soient tous ici en personne, daignez tous les rassembler du moins dans votre pensee. Recevez nos hommages en agreant le souvenirs, que nous vous presentons, de tous nos frères catholiques de Manitoba et des missions du Nord. Avec eux nous sommes unis de cœur et d'esprit : nous souhaitons partager avec eux les nombreuses faveurs attachees à votre benediction. De liens etroits unissent tous les catholiques du monde. Aussi l'idee des malheurs qui affligent l'eglise est-elle dans l'esprit de cette reunion. Pie IX est prisonnier, privé de tout ce qui constitue humainement le pouvoir et la force ; mais parce qu'il est le Vicaire de Jesus-Christ, trouvant dans sa juridiction divine un grand empire que rien ne peut l'arrêter de donner aux saints d'un bout du monde à l'autre l'autorite de sauver les hommes et de travailler pour Dieu. Tandis que le mal agrandit ses complots, detachant de la verite le plus de peuple qu'il peut pour les jeter dans le desordre et la souffrance, l'œuvre de la Redemption continue. Ici, Monseigneur, c'est vous qui la conduisez. S.S. Pie IX, captif, la dirige par toute la terre et ne cesse pas de regner. Le ciel se moque ainsi de ses ennemis : qu'il donne le plus d'annees au Pape à qui plus de mechants et de puissances en ont le plus voulu.

Monseigneur, en vous honorant, notre intention est d'honorer l'Eglise. C'est un hommage au Pape, à Jesus-Christ que le Pape represente. C'est une amende honorable pour toutes les offenses qui, de nos jours avec plus de perversite que jamais, sont faites à l'autorite de Jesus-Christ et à la personne de ses bien-aimes. Ce haut temoignage de notre respect pour vous, nous l'unissons à tout ce qui se fait maintenant en faveur de l'eglise, à l'opposé du mal. Et nous faisons une priere. Que notre cause soit toujours distincte de celle des impies !...Que Dieu daigne nous épargner, entr'autres, le malheur de jamais ressembler à ces revolutionnaires de la France qui ont joué si odieusement avec la dignite et la vie d'un Archevêque! Ce sentiment de notre part sera compris : nous sommes des rejetons français, instruits de la vraie religion par le devouement de missionnaires pour la plus part français ou descendants de français.

Que cette demonstration, Monseigneur, vous soit agreable par les sentiments de reconnaissance qu'elle renferme pour Votre Grâce et tout le clergé catholique de ces pays. Vous partagez avec votre Venere Predecesseur et vos zeles collaborateurs la gloire d'avoir semé les enseignements de la foi, autour du berceau de la nation naissante des Metis. Par vos actes autant que par vos paroles vous nous avez appris à aimer Dieu et le prochain. Vous vous êtes efforcés de nous tenir dans le sentier du bien. Vous nous avez fait gouter l'amour du vrai. C'est là que nous avons trouve la vigueur et que nous prenons aujourd'hui le courage dont nous avons besoin et que les esperances reposant sur la justice doivent rendre inebranlable.

Monseigneur, une association s'est formée l'an dernier parmi nous, à laquelle j'ai le plaisir d'appartenir et qui fait parler, à l'heure qu'il est, les Metis par ma bouche. Cette association s'est nommee en votre honneur, Union St. Alexandre. Se tenant avec la Societe St. Jean-Baptiste comme par la main, remplie de joie, à votre approche, animee comme elle de l'ambition de vous ouvrir nos bras et nos cœurs, l'Union St. Alexandre voulait aussi donner à Votre Grâce une expression publique de ses sentiments. Dans des circonstances si semblables à une solennite, elle est heureuse de vous souhaiter de longues annees exemptes d'amertume. Elle demande à Dieu par l'intercession de St. Alexandre et St. Boniface que vos justes desirs soient remplis. Soyez heureux, Monseigneur.

Et enfin les membres de l'union St Alexandre le diront à Votre Grâce au nom de tous : puis qu'il est vrai que nous avons toujours rendu à Cesar ce qui est à Cesar, pourquoi ne nous jetterions nous pas à genoux pour rendre aussi à Dieu ce qui est à Dieu, en le reconnaissant comme le Pere de tous les hommes, le Roi, l'Epoux, le triomphateur imperissable de l'Eglise en le reconnaissant comme Celui qui vous envoie, et en le priant de nous donner par l'Auguste main de notre Archevêque cette benediction qui unit et fortifie les chretiens, qui nous fera eviter beaucoup de malheurs et qui sera pour nous la cause de beaucoup de bien.

L'Honorable P. Breland, Président, Angus McKay, Vice-President, Maxime Lepine, Secretaire-Tresorier, Louis Schmidt, Secretaire, Ambroise Lepine, Secretaire, Louis Riel chargé de la presente adresse.

Conseillers : Pierre Leveille, Pierre Poitras, Pierre Delorme, Pierre Parenteau, Joseph St. Germain, Bapt. Touron, Bapt. Lepine, André Nault, François Poitras, Pierre Lavallee, jr., B. Beauchemin, John Grant, Hon. F. X. Dauphinais, Philibert Laderoute.

Mgr. l'Archevêque repondit en termes emus à cette franche et catholique expression des sentiments de son peuple, et l'assura que son devouement lui etait encore plus assuré que jamais, s'il etait possible.

Nous remettons au prochain numéro de dire un mot des belles receptions dont Sa Grâce fut ensuite l'objet au Collége et chez les RR. SS. de la Charité.

### La Session.

Nous renvoyons le lecteur au discours du trône prononcé par le gouverneur en ouvrant le Parlement.

Le gouvernement promet de bonnes mesures, et il aura notre support comme celui de la Chambre dans tout ce qu'il fera de bien. Mais qu'il s'attende à une opposition vigoureuse s'il agit mal. Il doit savoir aujourd'hui que nous n'hesitons pas à parler quand il le faut.

La discussion sur l'adresse a prouvé que si tous les membres français étaient unis et voulaient continuer ainsi, ce n'était ni par confiance illimitée dans les ministres, ni par satisfaction du passé, mais bien dans l'intérêt de la bonne cause.

Cette union compacte de tous les membres français doit être une leçon pour les ministres, et pour les autres une preuve que nous n'avons qu'une chose à cœur, les intérêts du peuple, l'ordre, la justice et la paix. Ce qu'il faut et ce que nous demandons c'est que l'on avance, au lieu de reculer. Le reste est affaire de personnes et de detail.

Nous sommes heureux de pouvoir montrer que loin de se diviser entr'eux sur la marche à suivre, nos députés français s'entendent encore mieux que par le passé, et que leur organisation sera toujours ou une force ou une menace pour les ministres présents ou futeurs.

### L'adresse.

L'adresse a été votee à une majorité qui fait le plus bel eloge de la conduite du Lieutenant-Gouverneur, S. E. M. Archibald, lors de l'invasion fenienne. C'est une reponse peremptoire aux criailleries du *Liberal* et du *Globe* sur la soi-disant reprobation qu'avaient soulevee dans la population anglaise certaines demarches de Lieutenant-Gouverneur.

Pas un mot de reproche ou de blâme n'a ete proféré à ce sujet par aucun membre, au contraire, M. Hay lui même a fait les plus grands eloges pour la conduite du gouverneur et de toute la population du pays en cette circonstance difficile.

Nous le repetons : le vote sur l'adresse comporte une grande signification, non seulement pour nos affaires provinciales, mais, aussi pour celles d'Ottawa, et cette dernière consideration n'est pas la chose la moins importante.

### Ouverture de la Session Legislative de 1872.

Mardi dernier, 16 courant, à 3 heures de l'après-midi, S. E. le Lieutenant-Gouverneur a ouvert les Chambres avec les ceremonies usitees. Il y avait foule. Au nombre des personnages presents dans la Salle du Conseil Legislatif, on remarquait Sa Grâce, Mgr. Tache, Archevêque de St. Boniface, S. H. le Juge Johnson, Archdeacon McLean, le Lt. Colonel O. Smith, M. McMicken, agent federal des Terres de la Couronne, plusieurs membres du clergé, plusieurs officiers de la garnison, et un grand nombre de dames.

Après les sommations ordinaires, les membres de la Chambre, precedés de l'Orateur se sont rendus à la Salle du Conseil où S. E a lu dans les deux langues le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif :*

*Messieurs de l'Assemblée Législative :*

A l'ouverture de cette Session, la seconde de la Legislature de Manitoba, je suis heureux de pouvoir vous feliciter sur la prosperite et le progrès dont a joui la Province pendant l'année qui vient de s'ecouler.

Il a plu au Très-Haut de favoriser notre Peuple d'une annee fertile et abondante. Quoique la production des semences ait ete en quelque sorte affectee par l'influence de la secheresse pendant l'ete, il est bon de savoir, que le mal qui en est resulte, ne s'est fait sentir que dans quelques Districts, et, que les produits reunis de l'agriculture de la Province ont ete satisfaisants et contrastent favorablement avec ceux d'autres pays.

Lorsque vous vous êtes réunis l'année dernière, une maladie, un fleau terrible etendait ses ravages près de nous, et nous pouvions craindre que notre Province en fut frappée. Ces craintes, heureusement, ne se sont pas réalisées. Les mesures energiques prises par le Conseil de Santé, pour prevenir et empêcher que les peaux de buffles et les fourrures qui tiennent une si grande place dans nos transactions avec l'Ouest fussent une cause de contagion, ont été bénies par la Providence et ont eu un heureux effet. Vous avez dû apprendre avec plaisir que dans le District le plus sevèrement eprouvé, cette maladie, apres avoir diminue d'intensite etait enfin complétement disparue.

J'eprouve un reel bonheur de pouvoir vous assurer que, après une longue période de detresse et de misère, et après une année d'horrible et mortelle maladie sevissant parmi les indiens et les Metis de nos prairies de l'Ouest, une saison abondante est enfin survenue. Le retour des buffles qui sont apparus dans les prairies en nombre inouï depuis mil huit cent cinquante-neuf, a fait disparaitre le decouragement que des années de famine avaient repandu parmi les populations nomades de l'Ouest.

Dejà, les magasins des marchands situés le long de nos rivières de l'Ouest sont bien fournis de provisions, le produit de la chasse aux buffles, a ete tel, en quantité, que les prix ont ete reduits de moitie, comparés à ceux de l'annee dernière.

Le résultat obtenu par la recherche des fourrures dans les prairies et dans les bois, a ete également satisfaisant.

Les citoyens de cette Province, qu'il soient directement intéressés aux chasses, ou indirectement, comme tous le sont aux ressources de l'Ouest, doivent être contents et satisfaits de cet état de choses qui aidera à l'écoulement de l'importation et donnera une grande vigueur au commerce.

*Messieurs de l'Assemblée Législative :*

Je verrai à ce que les Comptes Publics et les Estimes vous soient presentes et soumis très prochainement. J'espère que vous verrez que tous les efforts ont tendu à dépenser judicieusement les allocations faites l'année dernière, et que vous reconnaitrez dans le caractère des Estimés faits pour l'année qui commence, mon ardent désir d'économiser autant que possible les fonds dont vous avez la disposition, sans pour cela compromettre les interêts du Service Public.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif :*

*Messieurs de l'Assemblée Législative :*

J'ai lieu de vous feliciter sur l'attitude prise par toutes les classes du peuple à l'occasion de l'Invasion Fenienne.

Votre loyale réponse, sans distinction de race ou de Religion, à l'appui qui vous fut fait de vous rallier sous le Drapeau du Royaumi-Uni, est une preuve irrefutable de la force de la politique, qui, malgré tous les troubles du passe, a eu un seul but : celui de vous traiter tous, comme un peuple uni par les interêts du même pays et devant partager une destinee commune. Cette Politique, vous reunissant tous à l'appui du Trône, m'a permis d'agir vigoureusement, depuis qu'ont commence les responsabilites officielles du Canada, lorsque des mefaits ont ete commis, et de montrer que le Gouvernement considère comme le plus grand de ses devoirs de conserver la Paix, et de maintenir l'Ordre dans la Province.

Durant les vacances de l'Assemblée, des preparations ont ete faites pour recevoir une nombreuse Immigration pendant l'été prochain. Les arpentages de la Province ont ete poussés avec rapidité, et sont maintenant assez achevés pour prevenir toutes difficultés dans le choix des localités par les colons futurs.

L'ete dernier, sur l'invitation du Gouvernement du Canada, des Representants pour les differentes Provinces se sont rendus à une Conference sur l'Immigration, avec les Membres du Gouvernement de la Puissance, ils ont adopte des resolutions, qui, je l'espère, auront pour effet de diriger sur cette Province et les Territoires du Nord-Ouest un grand courant d'Immigration.

Je vous soumettrai une copie de mes Instructions au Delegue choisi pour notre Province ; j'y joindrai une copie de son Rapport et une autre des resolutions passees à la Conference.

Ce sujet demande et recevra, j'en suis convaincu, votre attentive consideration. Nulle portion des Possessions Britanniques ne presente un champ propre à l'Immigration comme l'etendue du pays qui se trouve entre le Lac des Bois et les Montagnes Rocheuses.

De toutes les questions qui peuvent toucher une contree ainsi situee, aucune ne peut être comparee comme importance avec celle sur laquelle j'attire maintenant votre attention. L'avenir du Pays dépendra beaucoup des termes dans lesquels sera traitée la question d'Immigration par les autorités de la Puissance et celles de cette Province.

Le perfectionnement de la route d'Ontario à travers le Territoire Britannique, lequel a permis un corps de troupes de faire le voyage de la Baie du Tonnerre à Fort Garry, dans l'espace de vingt jours, par une saison de l'année très rigoureuse, sans accident ou inconvénient serieux, est un sujet sur lequel nous devons nous feliciter.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif :*

*Messieurs de l'Assemblée Législative :*

Une année d'expérience des Lois passées

à la dernière Session, a prouvé la sagesse des principes qui vous ont fait agir quand vous avez adapté votre Législation aux conditions où se trouvait alors le Pays.

Peu de choses dans ces lois devront être amendées, mais le développement des Institutions de la Province et la nécessité de maintenir son acheminement vers le progrès, demandera une Législation additionnelle.

Les Règlements à observer lors des Elections Locales, furent rédigés par moi, en vertu de pouvoirs qui m'étaient conférés par l'Acte de la Puissance établissant la Province.

Il est désirable que la loi d'Elections fasse partie du Code Provincial, et, votre attention sera appelée sur une mesure basée largement sur la Loi existant déjà, mais contenant des nouvelles provisions rendues nécessaires par les progrès de nos Institutions.

Des arrangements devront aussi être faits pour prévenir les votes frauduleux donnés aux Elections, par des personnes qui n'ont aucun droit de suffrage. Ce résultat ne pourra être obtenu que par un système d'enrégistrement qui placera une liste des voteurs qualifiés, entre les mains de l'Officier Rapporteur de chaque Division Electorale. Une mesure à l'effet d'arriver à ce but vous sera présentée.

Votre attention sera aussi appelée sur la nécessité d'adopter les mêmes principes que la Législation d'autres pays, aussi constitutionnels, en ce qui concerne les vacances au Siége de l'Assemblée, pour cause de résignation ou par suite d'acceptation de charge ou d'emploi.

Dans les cas d'Elections contestées, la nécessité de s'en rapporter à la Décision d'un Tribunal d'une impartialité reconnue, a induit la Chambre des Communes de notre Mère Patrie, à se départir elle même d'une juridiction qu'elle ne pouvait exercer d'une manière satisfaisante, et à confier les questions de cette nature à une Cour de Justice. L'expérience a prouvé la sagesse de cette Législation. Une mesure, ayant pour effet le Transfert de la Décision à un pareil Tribunal quand des cas semblables se présenteront dans la province, vous sera présentée, et, j'ose l'espérer, vous la considérerez favorablement.

Le moment est arrivé, où des arrangements devront être faits pour l'Administration de la Justice et la direction des affaires locales dans les différentes sections de la Province par des Cours de Comté et des Cours de Session. L'augmentation de la quantité des travaux judiciaires à être accomplis, qui surviendra par suite d'addition au nombre des Cours, et des services imposés aux Juges par de nouveaux bills qui vous seront soumis, rendra nécessaire, une extension du nombre des représentants de l'autorité judiciaire, et des modifications à l'acte passé l'année dernière pour établir des Cours de Justice. Une mesure, ayant cet objet en vue, sera prochainement soumise à votre considération.

Je vous recommende de considérer sérieusement s'il ne serait possible de faire quelque provision Législative pour prévenir la calamité causée par l'incendie des prairies. Les désastres provenant de cette cause éprouvés la saison passée, vous dicte le devoir de faire tout en votre pouvoir pour éviter une répétition dont le danger agmentera en l'avenir avec le nombre de la population.

Je suis assuré que vos délibérations seront conduites avec le seul derir de tout faire le Bien Public. Les procédés de la dernière Session font honneur à une Législature qui exerçait ses fonctions pour la première fois.

J'espère avec confiance, que les résultats de la présente Session seront tels, que vous pourrez en éprouver autant de fierté et de satisfaction.

Après ce discours, les membres de l'Assemblée se sont retirés dans leur Salle, pendant que le Gouverneur reprenait en grande pompe le chemin de la résidence vice-royale.

L'Orateur a mis devant la Chambre la réponse de Lord Lisgar, Gouverneur-Général du Canada, à l'adresse du parlement de Manitoba le félicitant de son élévation à la pairie; ce message a été reçu pendant la vacance. Suivant l'usage, un membre a présenté un bill, puis l'Orateur a communiqué à la Chambre le discours du trône.

La réponse a été présentée par le Dr Bird et M. Louis Schmidt qui se sont bornés à quelques courtes remarques sur le programme ministériel. M. Schmidt parle avec facilité; c'est dommage qu'il ne le fasse pas plus souvent.

M. Hay a proposé ensuite que la considération ultérieure du discours du trône fût ajournée au mercredi afin de donner à chacun le temps d'en prendre connaissance, ce qui fut agréé du gouvernement.

Le lendemain les débats se sont ouverts par une motion de M. Hay en amendement au discours du trône. Cet amendement exprimait "le regret de ce que les réclamations des métis au sujet de leurs réserves n'avaient pas été réglées, demandait pour la Province le contrôle des terres publiques, et désirait voir une loi définissant la franchise élective des sauvages."

M. Hay parla au sujet de cet amendement des divers paragraphes du discours du trône, il blâma les ministres d'avoir violé la constitution et de n'avoir rien fait pour le public.

L'Hon. proc.-général lui répondit en faisant voir que son amendement était inconstitutionnel, et en louant la conduite du ministère.

L'Hon. Trésorier répéta à peu près la même chose en français.

M Lemay entreprit lui aussi, mais d'un ton ironique, la louange de la politique des ministres, et caractérisa la faiblesse et l'inaction des ministres qui se sont promenés au lieu de travailler dans l'intérêt du pays. Il finit en disant qu'il espérait que les membres seraient assez fiers de leur dignité pour ne point se laisser enjôler plus longtemps par le vin et les flatteries des ministres.

L'Hon. M Girard se leva pour protester avec indignation contre une telle insinuation.

M. Dubuc, tout en trouvant peu régulière une partie de l'amendement de M Hay, dit qu'il était vrai que les ministres n'avaient rien fait pour presser le réglement des réserves et que le pays n'était pas plus avancé aujourd'hui qu'il l'était il y a un an: l'hon. député passa ensuite en revue les actes de la dernière session et montra que rien n'avait été fait de ce que le discours du trône d'alors avait déclaré si important. A quoi bon faire des lois si les ministres ne veulent ou ne peuvent pas les mettre en opération? Son intention n'est pas de voter pour l'amendement; mais les ministres ont besoin qu'on leur dise leurs vérités et l'occasion est des plus favorables. Qu'en résultera-t-il? Rien probablement: mais il aura fait son devoir, et attendra du temps des changements qu'il regarde comme essentiels pour l'intérêt du pays et la prospérité générale.

Les ministres sont restés muets devant cette sortie pleine de dignité et de vigueur de M. Dubuc; le vote s'est pris sur l'amendement qui n'a pu réunir que les voix de MM. Hay, Sutherland, Bourke, Spence et Bird, du Portage.

A l'instigation de l'hon. Proc-Général, le Dr. Bird, secondé par M. Bann, proposa alors que, vu l'inconstitutionalité de l'amendement, cet amendement ne soit pas entré sur le journal.

Cette démarche était assurément une atteinte aux privilèges de la minorité qui, ainsi que le fit remarquer l'Orateur, a le droit d'exiger que ses actes soient enregistrés dans le journal de la Chambre au même titre que ceux de la majorité. C'était se prévaloir du droit du plus fort sans nécessité et sans précédent dans l'histoire parlementaire; la mesure était maladroite, injuste et impolitique à l'extrême; néanmoins les ministres l'ont appuyée. M Dubuc a fait ressortir ces diverses considérations avec force en montrant que rien ne pouvait autoriser une pareille violation des droits de la minorité. Il ajouta qu'ayant lui-même voté contre M. Hay, il était cependant le premier à lui reconnaitre comme à tout autre député le droit de faire inscrire ses actes sur le journal des faits et gestes de la Chambre, et il en appela à la justice des membres pour empêcher de passer la motion du Dr. Bird.

L'Hon. Proc.-Général prétendit que c'était au nom de la dignité de la Chambre et à l'honneur de l'histoire qu'il se levait pour appuyer la motion du Dr. Bird

M. Hay s'indigna d'une telle atteinte portée aux droits de la minorité dont on étouffait ainsi la voix, et protesta énergiquement.

La motion fut néanmoins emportée par 11 voix contre 10. Votèrent pour la motion les Hon. MM. Girard, Clarke, Norquay, Howard, Boyd, MM. Breland, McTavish, A. McKay, Bird, Bann, Cunningham.

Votèrent contre la motion: MM. Dubuc, Schmidt, Beauchemin, Delorme, Klyne, Hay, Sutherland, Bourke, Spence et Bird (Portage).

La Chambre s'ajourna après une séance de trois heures.

Jeudi, la séance n'a duré qu'une demi-heure.

Hier, vendredi, à quatre heures les membres, précédés de l'Orateur, sont allés présenter à S. E la réponse au discours du trône.

La Salle des séances a une excellente apparence; c'est justice d'en faire hommage au Ministre des Travaux Publics et à son actif et habile député M. Beaupré.

### Le "Manitoban."

Le *Manitoban* nous fait l'honneur de nous adresser les injures les plus choisies de son répertoire; on voit qu'il en avait l'envie depuis plus d'un an, et que pour avoir attendu nous n'avons rien perdu.

Et certes, nous ne lui ferions pas même l'honneur d'une réponse aujourd'hui, s'il ne nous accusait pas d'une chose qui nous répugne entre toutes. C'est ainsi que nous donnons le démenti le plus formel à ce qu'il dit de nous au sujet de la charge de Sénateur. Qu'il se rétracte ou qu'il prouve; en honneur nous avons le droit d'exiger de lui une chose ou l'autre.

—Un Anglais ne connaissant pas un mot de français entre dans un restaurant et se fait servir à dîner.

"Soupe, bœfstake..." tous les mots qui ont dans les deux langues une sorte de consonnance semblable lui servent à merveille et il allait se retirer d'affaire quand le caprice lui vient de demander des champignons.

Ne sachant comment traduire, il prend du papier et dessine à la plume un magnifique champignon.

—Compris! dit le garçon.

Et il revient, deux minutes après, apportant un parapluie.

—Les éditeurs de la Minerve annoncent qu'ils commenceront, au premier janvier, la publication d'un *Album* dans lequel seront traités des sujets de littérature, d'éducation, beaux arts, variétés, modes et musique. Il y aura des gravures sur acier, représentant les modes. L'*Album* contiendra un roman inédit par M Nap. Legendre, écrivain Canadien bien connu.

Il paraitra le 1er. et le 15 de chaque mois par livraison de 32 pages; l'abonnement sera de $3 et de $2 pour les abonnés de la *Minerve*.

—Le *Rappel* publie une longue pièce du maître, annoncée depuis trois jours à grand tapage et qui s'intitule: *à ceux qu'on foule aux pieds*. Cela tient toute la première page, et il y a environ cinq cents vers dans le goût de celui-ci:

Tout meurt. *Qu'est-ce que c'est que cette fuite* affreuse?

*Kessekesetkesette!* En vérité, M. Hugo est un grand poète!


## Foin a vendre.

M. Jetée informe le public qu'il a une quantité considérable de foin à vendre.

T JETEE.

St. Norbert, 18 Janvier, 1872. 2t


## RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de métis une certaine étendu de terre située à l'extrémité sud des douze chaînes de terre que je possède déjà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma réserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle:

Je donne avis que j'ai pris et réclamé le 13 juillet 1870 douze chaînes de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornées à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaînes de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côté de la rivière.

PIERRE FALCON.

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3t


☞ Les messieurs qui désirent se pourvoir d'un CHAPEAU DE CASTOR, en soie, mode du printemps, devront arrêter et laisser leur mesure chez M. HENDERSON, porte voisine du ferblanctier Ashdown.


AVIS est le présent donné que les soussignés s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontière des Etats-Unis à ou près St. Vincent ou Pembina jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posséder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lac; et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'améliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipogosis ou de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Rivière.

DONALD A. SMITH, M. P.
A. T. GALT, M. P.
DANIEL TORRANCE,
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN,
DONALD McINNES,
GEORGE LAIDLAW.


## AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine opération, et pouvant moudre

## 450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir: vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour une égale quantité de blé. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par conséquent le meilleur moulin qui ait jamais été importé dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Novembre, 1871.


**BUREAU DE SANTÉ.**

*Winnipeg, 8 Septembre 1871.*

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nommé les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les differentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau: Attendu que la présence des fièvres typhoïdes de la pire espèce dans la ville, il est décidé d'adopter les mesures préventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.


## Dr. L. A. Paré.

***Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.***

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.


## AVIS.

Toutes les personnes endettés envers la ci-devant société de "Bannatyne et Begg" sont priés de payer immédiatement. Autrement, des procédés légaux seront pris par le soussigné à qui toutes dettes doivent être payées.

A. G. B. BANNATYNE.

Winnipeg, 3 Novembre, 1871.


## L'ÆTNA.

### Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

*Incorporé A. D. 1860.—A commencé des affaires en Canada en 1850.*

| | |
|---|---|
| Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de | $15,000,000 |
| Revenu annuel.................. ........... | 6,000,000 |
| Surplus, sur le passif, près de.............. | 3,000,000 |
| Déposé entre les mains du gouv. Canadien | 100,000 |
| Déjà payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, près de........................ | 150,000 |

R. SIMPSON,
*Agent pour Manitoba.*

Winnipeg, 19 juillet, 1871. j-n-o.

## M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

## Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.


## Bureau des terres du Canada.

## AVIS.

JE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o

## OUVRAGES DE FORGE
DE
PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage liberal qu'il en a obtenu, et prend la liberte de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donne au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1n.

## PAIN! PAIN! PAIN

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arriere du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de premiere qualite.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE SOUS par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

## CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriquês à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Reparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

## WM. CHAMBERS
**ARMURIER,**
VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Reparations de toute sorte executees sous le plus court delai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

## WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'ete,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

## MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe superieure à tout ce qui a ete jusqu'aujourd'hui importe en ce pays, et ne peuvent etre surpassees pour la variete et la qualite. Les ayant achetees dans les premiers etablissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considerable se trouvent les articles suivants :—

| | |
|---|---|
| Huile à cheveux, | Pommade, |
| Brosses à cheveux, | Peignes de toilette, |
| Brosses à dents, | Boites à poudre de toilette, |
| Brosses à ongle, | Restaurateurs de chevelure, |
| Savonnettes, | Teintures pour cheveux, |
| Brosses à chaussures, | Miroirs, |
| Epingles à cheveux, | Savon Windsor, |
| Fards, | Huile, |
| Savon à detacher, | Teintures liquides, |
| Pinceaux de poil de chameau, | Colle de charpentier, Medecines brevetees, |

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THE, SUCRE, CAFE, EPICES, FRUITS CONSERVES, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVES, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement executees.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

## Wm. Drever et Cie.

*MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,*

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

ss. Winnipeg, Juin 1871.

## 1871. St. Paul 1871.
AU
## FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sep' jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouee sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excedant 50lbs. de pesanteur levra payer sur les diligences (stages.)

*Tarif de St. Paul au Fort Garry.*

| | | |
|---|---|---|
| Première classe...... | $28.50 | En argent américain. |
| Seconde classe...... | 25.00 | |
| Frêt par 100 lbs...... | 4.00 | |

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitie prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-

## Nouvelles Marchandises
REÇUES PAR LE
**Vapeur Selkirk.**

## J. G. SONDERMANN,
MARCHAND TAILLEUR,
DE
WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

*Fameuses machines à coudre de Singer.*

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

Les messieurs qui desirent se pourvoir d'un CHAPEAU DE CASTOR, en soie, mode du printemps, devront arrêter et laisser leur mesure chez M. HENDERSON, porte voisine du ferblanctier Ashdown.

*BLÉ DE SEMENCE.*

TOUTES les personnes à qui la Compagnie de la Baie d'Hudson a fourni du BLE DE SEMENCE, ET DES SACS, dans le printemps de 1869, sont par le present requises de rapporter, au Fort de la Compagnie le plus proche de leur residence, la quantite de ble qu'elles sont convenues de remettre lors de la reception.

JOHN H. McTAVISH.

Fort Garry, 14 Déc. 1871. 4f.

## Terres de la Puissance
DANS
**MANITOBA.**

Les Terres boisées etant reservees par le Gouvernement dans l'interêt general des Colons,—il est defendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce reglement seront traites suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,

G. McMICKEN,

Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

## Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON
CHEZ
JAMES H. ASHDOWN
AU
MAGASIN DE FERBLANTERIE.

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES À PEMMICAN.

*Chaudières ! Chaudières ! Chaudières !*

BOUILLOIRES À THÉ,
BOUILLOIRES DE CUIVRE,
Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

## COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.
(LIMITEE.)
**AVIS.**

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le present notifiees de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG,

Secretaire.

## COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.
(LIMITEE.)
**AVIS.**

QUELQUES parts non encore prises de la dernière émissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui desireraient en acquérir pourront s'adresser au Secretaire.

ALEXANDRE BEGG.

A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

## ROYAL ET DUBUC
Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriete, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc Ils donneront egalement leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inferieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

*MÉDECIN VÉTÉRINAIRE*
ET
*MARÉCHAL.*

M. W F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Medecin Veterinare. Il reçoit les visiteurs à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Dec., 1871. 1a.

*BŒUFS ÉGARÉS.*

Ont été amenés à l'enclos du soussigné à St. Norbert, trois bœufs :—un noir et blanc, ferre des 4 pieds,—un tout noir aussi ferre des 4 pieds—et un noir avec ventre blanc et bout de la queue blanche Les propriétaires sont pries de venir les reclamer en prouvant propriete et payant les depenses.

R. BELLEFEUILLE,

St. Norbert, Dec., 1871. Gardien d'Enclos.

RESERVE DES METIS.

M. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il reclame le terrain suivant : 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 8f

## IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

## "METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR
POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

**Factums,**
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
**Cartes d'affaires,**
**Circulaires,**
LETTRES FUNERAIRES

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.